



Pas de bail ni de quittances de loyers

Par **kally59**, le **18/01/2011** à **15:14**

Bonjour, rn rn rnvoilà je suis dans un logement depuis bientôt 7 ans rn depuis 1 ans c'est un nouveau propriétaire rn je paie mon loyer et les charges chaque mois mais le propriétaire ne donne aucunes quittances de plus pas de bail donc aucune preuves que je paie pareil pour les autres locataires rn rn j'ai reçu la visite d'eau et force car ce propriétaire est redevable d'une forte somme d'argent donc préavis de coupure si il ne paie pas rn rn j'ai contacter la mairie mais étant donné que c'est du privé il ne peuvent pas intervenir rn rn rn pourriez vous me dire quels sont nos recours vis à vis de cette situation rn rn merci beaucoup

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **15:48**

Vous n'avez jamais signé de bail ? Le bail signé avec l'ancien propriétaire est toujours valable. rn Le bailleur ne doit envoyer de quittance que si vous en faites la demande. Le lui avez-vous demandé ? rn rn Concernant l'eau, je ne comprends pas rn - soit l'eau est individuelle et vous devez avoir votre abonnement personnel rn - soit l'eau est commune et le propriétaire du logement ne paie aucune facture d'eau, c'est la copropriété qui paye.

Par **kally59**, le **18/01/2011** à **17:08**

avec l'ancien propriétaire j'ai signé un bail quand je suis entrée dans le logement en 2004 " bail valable 3ans " qui est donc fini rn le nouveau propriétaire ne nous a pas refait de bail et chaque fois que je lui donne l'argent du loyer avec les charges je lui demande les quittances mais il ne les donne pas rn pour ce qui est de l'eau elle est comprise dans le loyer donc pas

individuelle rndonc comme les locataires paie leur loyer + charges pour l'eau c'est bien lui qui ne paie pas donc là sa facture s'élève a 3200 euro "cette facture dure de 1ans " déjà il avait demander un échéancier apparemment qu'il n'a pas respecter donc là c'est 3200 euro ou coupure rnje ne trouve pas ça normal dans le sens ou nous nous payons les charges justement

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **17:11**

[citation]avec l'ancien propriétaire j'ai signé un bail quand je suis entrée dans le logement en 2004 " bail valable 3ans " qui est donc fini[/citation]rnnon, le bail se renouvele tacitement. C'est toujours ce bail qui est en cours.rnrnL'immeuble est en copropriété ou votre bailleur possède tout l'immeuble ?

Par **kally59**, le **19/01/2011** à **10:24**

oui le bailleur possède tout l'immeuble